

# MUTATIONS 2019 : c'est parti !

## Phase inter-académique



Section académique du SNES-FSU  
Maison du Peuple  
29 rue Gabriel Péri 63000 Clermont-Ferrand  
04 73 36 01 67 - s3cle@snés.edu  
<https://clermont.snes.edu/>



### Calendrier et modalités de saisie des demandes

Pour le mouvement inter et les mouvements spécifiques : **du 15 novembre au 4 décembre 2018**

Par INTERNET : l'accès à SIAM se fait obligatoirement par I-Prof

- **compte utilisateur** : initiale du prénom accolée au nom ;
- **mot de passe** : NUMEN lors de la première utilisation (ensuite, NUMEN ou mot de passe personnel).

### Le SNES-FSU anime des réunions et tient des permanences

Pendant la période des mutations, la section académique continue d'assurer des permanences syndicales, **du mardi au vendredi de 14 h à 17 h**, ouvertes à tous, **syndiqués ou non**. En outre, des commissaires paritaires SNES, **majoritaires dans les commissions et dont les compétences sont reconnues**, pourront vous accueillir pour **vous informer, vous expliquer** les principes du mouvement, ses subtilités, les stratégies possibles, et **vous conseiller** lors des réunions que nous animerons (voir ci-dessous). Les syndiqués bénéficieront d'**informations supplémentaires** et d'un **suivi renforcé** de leur dossier.

Date	Horaire	Lieu	Ville
Jeudi 15 novembre	12 h 30 - 13 h 30	ESPE salle A001	Chamalières
Mardi 20 novembre	14 h 00 - 17 h 00	Maison du Peuple	Clermont-Ferrand
Mardi 20 novembre	14 h 30 - 17 h 00	Maison des syndicats	Le Puy-en-Velay
Jeudi 22 novembre	09 h 00 - 17 h 00	Centre Jean Richepin	Clermont-Ferrand
Mercredi 28 novembre	12 h 30 - 13 h 30	ESPE salle A004	Chamalières
Mercredi 28 novembre	14 h 30 - 17 h 00	Maison des syndicats	Le Puy-en-Velay
Jeudi 29 novembre	12 h 30 - 13 h 30	ESPE salle A007	Chamalières
Jeudi 29 novembre	14 h 00 - 17 h 00	Maison du Peuple	Clermont-Ferrand
Vendredi 30 novembre	14 h 00 - 17 h 00	Maison du Peuple	Clermont-Ferrand

**Attention : la permanence sera fermée le mercredi 21 novembre !**

**Être informé, conseillé est la première condition pour faire sa demande. Le SNES-FSU développe ce droit à l'information pour ses syndiqués (avant, pendant, après les commissions). Il leur communique dès la fin des commissions leur résultat personnel de manière rapide et fiable :**

- le barème acté au GT vœux et barèmes (site SNES, courriel et/ou courrier) ;
- l'affectation après la FPM ou la CAP (site SNES, SMS, courriel et/ou courrier).

GT = Groupe de Travail

FPM = Formation Paritaire Mixte

CAP = Commission Administrative Paritaire